

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2008

Légalement convoqué le 16 avril 2008, le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 23 avril à 20 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARMINATI, Maire.

PRESENTS = M. THOMASSET, Mmes VILLARD, SEIGNEMARTIN, AUBERT FERRY, MM. TAVERNIER, MACHUT, Mmes TENAND, JOUX, BONNAMOUR, MERMET, RAMELLA, DELECHAMP, MARIN, MM. TRINQUET, COLLET, VIALLE, SONTTHONNAX, Melle PILLET, MM. RUGGERI, BERROD, Mmes RADAU, THEPPE GOURMAND, M. LAURENT, Mme MARTIN.

EXCUSE = M. DONZEL

ABSENT = M. ROBIN

Après avoir constaté que le quorum était atteint, M. le Maire ouvre la séance en donnant connaissance des pouvoirs et excuses.

M. Jean-Claude RUGGERI est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2008 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour.

M. le Maire indique les décisions prises au titre des délégations qui lui ont été confiées en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE	OBJET
31.03.2008	Résiliation du bail garage chemin des Monts d'Ain M. Aziz JOUIDI
31.03.2008	Résiliation du bail garage chemin des Monts d'Ain Mme Corinne VASSEUR
04.04.2008	Convention avec le Conseil Général pour la restauration scolaire
23.04.2008	Résiliation du bail garage chemin des Monts d'Ain M. Thierry JOOS DUBAR

AUTRES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE CETTE DELEGATION

DIA N° 08-22 – 12, rue de l'Hôtel de Ville

Section AB 290 – 185 m² - un bâtiment de 3 étages comprenant 5 appartements
Mademoiselle TRABLY Madeleine à SCI NANTUA I - 33 avenue Foch - 69006 LYON, au
prix de 85 000 € dont 3 900 € d'honoraires de négociation à charge du vendeur.

DIA N° 08-23 – 2, rue Alphonse Baudin

Section AD n° 249 de 147 m² - 1 maison d'habitation
M. et Mme DOY Didier à M. Thierry PLANCON – 9, rue des Monts d'Ain 01130 NANTUA
au prix de 105 000 €.

I – DECISIONS FINANCIERES=

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 ET AFFECTATION DES RESULTATS : DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, ATELIER RELAIS

Catherine THEPPE GOURMAND demande les documents détaillés des comptes administratifs car tous les membres du conseil municipal n'étaient pas présents lors du vote du budget primitif et n'avaient pas eu connaissance des informations.

M. le Maire quitte la salle des délibérations. Jean-Pascal THOMASSET prend la présidence.

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

M. le Maire reprend la présidence du conseil.

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX : DELIBERATION SPECIFIQUE POUR CREATION D'UNE VOIE PUBLIQUE, ZONE « SOUS LA VIERGE »

M. le Maire expose que le conseil municipal a voté, lors de sa séance du 13 décembre 2007, le principe de l'application de la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) sur tout le territoire de la commune de Nantua.

Il convient à chaque aménagement ou création de voie nouvelle dans le but de rendre une zone constructible, de prendre une délibération spécifique fixant le montant de la participation des propriétaires aux dépenses engendrées.

M. le Maire propose de faire bénéficier les riverains de la récupération du FC TVA (fonds de compensation de la TVA) qui revient à la commune 2 ans après le règlement des travaux, au taux d'environ 15 %

A la question de Laurent VIALLE concernant le type d'implantation le long de la voie (entreprises ou bâtiments), M. le Maire répond que pour l'instant, une seule société est prévue, c'est la SA SEIGNEMARTIN. Par la suite, d'autres entreprises pourraient s'installer du même côté de la voie, et des habitations de l'autre côté.

Le coût des travaux de la voirie « sous la vierge » s'élevant à 379 400 €, le conseil municipal fixe à l'unanimité le montant par m² de terrain desservi, soit 5.30 €, un abattement de 15 % étant concédé aux propriétaires riverains.

FIXATION DES TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL – AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION

M. le Maire informe que la convention d'affermage du camping municipal précise dans son article 33 que « Le Fermier communique à la Commune avant le 1er janvier de chaque année :

- la redevance journalière par personne (adulte, enfant), par famille, éventuellement par animal,
- le prix par emplacement (tente, caravane, camping-car)
- le droit d'entrée des visiteurs,

- le branchement électrique,
 - la location des caravanes, Habitations Légères de Loisirs, tentes,
 - le garage mort
- et autres droits existants.

mais à l'exclusion de tous compléments que le Fermier pourrait lui-même apporter, tels que vente de glaces, denrées alimentaires, en général, tous produits et services mis en vente dans le cadre des activités ou services créés.

Les prix sont librement fixés par le Fermier sous sa seule responsabilité. »
Or, Mme le Trésorier de Nantua demande que les tarifs soient fixés par le Conseil Municipal et qu'un avenant à la convention soit établi pour tenir compte de cette modification.

Jean-Henri LAURENT souhaite que la commission se penche sur les tarifs du camping, un troisième tarif pour les HLL « hors saison » semble nécessaire. M. le Maire souhaite que la gérante du camping soit impliquée dans cette réflexion.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs du camping municipal pour l'année 2008 et autorise M. le Maire à signer l'avenant correspondant à la convention d'affermage.

II – NEGOCIATIONS FONCIERES

CESSION DE TERRAIN A LA SA SEIGNEMARTIN

M. le Maire expose que suite à l'expropriation pour cause d'utilité publique de l'entreprise SEIGNEMARTIN, Chemin des Abattoirs, située dans une zone inconstructible du Plan de Prévention des Risques, la commune s'était engagée à céder à cette entreprise, une parcelle de terrain dans la zone située « Sous la Vierge », actuellement en cours d'aménagement.

Cette cession porterait sur une superficie de 16 459 m² moyennant le prix de 5,80 € le m².

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette cession et autorise M. le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

PROPOSITION DE CESSION DE PARCELLES BOISEES PAR LE CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-BUGEY

M. le Maire informe le conseil municipal, que par courrier du 10 avril 2008, le centre hospitalier du Haut-Bugey propose à différentes communes, la cession des deux parcelles boisées situées sur les communes de MONTREAL LA CLUSE (section B 21 et B 22 – valeur vénale 57 615 €) et de VIEU D'IZENAVE (section C 387 et C 403 – valeur vénale 8 065 €).

Il précise que les valeurs vénales ci-dessus doivent être considérées comme une mise à prix minimum servant de base à des enchères à faire sous forme de proposition écrite et que la transaction sera réalisée au plus offrant.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition.

III – DOSSIERS DIVERS =

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : PROPOSITION DE LA LISTE DE CANDIDATS.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission comprend, outre le Maire ou l'adjoint délégué, qui en assure la présidence, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants qui sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux.

Ceux-ci sont désignés sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal arrête la liste à adresser à M. le Directeur des Services Fiscaux.

QUESTIONS DIVERSES

Il convient de nommer un délégué pour le bureau n° 2 à la commission de révision des listes électorales en vue des élections prud'homales du 3 décembre 2008. Renaud DONZEL est élu à l'unanimité.

M. le Maire rappelle la cérémonie de la journée commémorative de la Déportation le dimanche 27 avril 2008 à 16 h 15. Des volontaires sont demandés pour servir le vin d'honneur à l'espace Malraux à 17 h 10.

Invitation au vernissage de l'exposition photographique à l'espace Malraux par le Club photo d'Izernore, le 25 avril 2008 à partir de 18 h 00.

Le goudronnage de l'Avenue Docteur Grézel va être refait en juin – juillet par le Conseil Général, de l'avenue du Lac à la gare, ainsi que la route d'Aprémont, du collège jusqu'au panneau « Nantua ».

Guy BERROD indique qu'il convient de remonter les bouches à clef et que cette opération est la charge de la commune.

L'avenue de la Gare était également prévue mais un report a été demandé en attente de sa rénovation totale. Le Conseil Général réinscrira la somme prévue sur le budget 2009.

La route de la Corniche est en mauvais état. C'est une route communale. Guy BERROD souligne qu'il faudrait refaire tout le réseau d'eau si des travaux devaient être effectués sur cette voie. Un chiffrage sera demandé. Il conviendrait également de changer en même temps, l'assainissement rue du Kremlin.

Le 3 mai 2008, les Scouts vont nettoyer les berges du lac. La commune va mettre à leur disposition, une benne et des gants. Le conseil municipal est invité à participer à cette action.

Les commissions n'ont pas encore toutes fonctionné. Il faudrait que d'ici un mois, chaque vice-président ait réuni sa commission afin que chaque conseiller se sente acteur des décisions prises en conseil municipal. Il faut lister les projets à mettre en route pour les 3 années prochaines et fixer les priorités.

Merlon : Mme MARTINONI et M. MARICHY de la DDE, ont été reçus cette semaine afin de déterminer l'implantation du Merlon destiné à protéger l'usine ETNA PIRON. L'étude va être reprise afin d'actualiser l'emplacement et le coût.

Les conjoints VUGIER ont été rencontrés : une solution va sans doute être trouvée pour la desserte de leur propriété.

Après discussion avec M. Jean-Louis PILLET, il s'avère qu'il ne serait pas opposé à l'utilisation de ses locaux par l'équipe de tournage du film qui doit se dérouler à Nantua.

Guy BERROD signale que les élus de Montréal La Cluse souhaitent rencontrer ceux de Nantua, afin de régler le problème des maisons communes aux deux collectivités.

CAUE : Mme Nicole SINGIER a confirmé que l'étude pour l'aménagement du bord du lac va être relancée. Le financement est bouclé :

- coût pour la commune : 6 000 €
- coût pour la DIREN : 15 000 €
- le reste sur les fonds propres du CAUE.

M. GRANGE, architecte des bâtiments de France a également été reçu dans ce cadre.

Laurent VIALLE fait part du reportage qui est passé à la télévision sur un regroupement possible du centre hospitalier du Haut-Bugey avec le centre hospitalier de Saint-Claude. Peut-on avoir des renseignements sur ces projets ?

La prochaine réunion du conseil d'administration se tenant le 21 mai, plus de précisions pourront être données à ce moment là.